

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-45

CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE BOUILLAC ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, M. le Maire de BOUILLAC sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 471 358,60 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
▪ BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réfection du toit de la nef 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
2 Réfection du toit de la nef 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
3 Réparation des toitures des chapelles	14 300 €	31,20%	4 461 €
4 Réparation extérieure de la mairie 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
5 Réparation extérieure de la mairie 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
6 Aménagement des bureaux des élus 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
7 Aménagement des bureaux des élus 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
8 Aménagement du secrétariat, de l'accueil 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
9 Aménagement du secrétariat, de l'accueil 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
10 Travaux d'accessibilité à la mairie	17 500 €	31,20%	5 460 €
11 Création de la salle du Conseil Municipal 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
12 Création de la salle du Conseil Municipal 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
13 Construction d'une salle des associations 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
14 Construction d'une salle des associations 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
15 Locaux annexes de la salle associative 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
16 Locaux annexes de la salle associative 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €

▪ URBANISME ENVIRONNEMENT			
17 Création d'un sanitaire public près de la mairie	19 000 €	31,20%	5 928 €
18 Embellissements divers au centre bourg	19 000 €	31,20%	5 928 €
19 Aménagement des abords du stade	19 000 €	31,20%	5 928 €
▪ EQUIPEMENTS SPORTIFS			
20 Construction d'un boulo-drome couvert au stade SPO 02516 ESPC	26 000 €	60%	15 600 €
21 Création d'un club house au stade SPO 02517 ESPC	26 000 €	60%	15 600 €
Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
22 Construction d'un vestiaire douches au stade SPO 02519 ESPC	26 000 €	60%	15 600 €
SUBVENTION GLOBALISEE			148 761 €

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	471 358,60 €
Dépense subventionnable H.T.	404 800,00 €
Subvention globalisée	148 761,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	32 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **49 587 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **49 587 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **49 587 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de BOUILLAC,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	48 609 €
N° 11 à 16	204 1436	74	35 568 €
N° 17 à 19	204 1434	74	17 784 €
N° 20 à 22	204 1443	32	46 800 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-45

**CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE
BOUILLAC ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 pour la réalisation d'un programme estimé à 471 358,60 €HT, à conclure avec la commune de Bouillac ;
- Accorde à la commune de Bouillac une subvention globalisée de 148 761 €payable en trois annuités (la première de 49 587 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 49 587 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 49 587 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réfection du toit de la nef 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
2 Réfection du toit de la nef 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
3 Réparation des toitures des chapelles	14 300 €	31,20%	4 461 €
4 Réparation extérieure de la mairie 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux (1)	Subventions
5 Réparation extérieure de la mairie 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
6 Aménagement des bureaux des élus 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
7 Aménagement des bureaux des élus 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
8 Aménagement du secrétariat, de l'accueil 1Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
9 Aménagement du secrétariat, de l'accueil 2Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
10 Travaux d'accessibilité à la mairie	17 500 €	31,20%	5 460 €
11 Création de la salle du Conseil Municipal 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
12 Création de la salle du Conseil Municipal 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
13 Construction d'une salle des associations 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
14 Construction d'une salle des associations 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
15 Locaux annexes de la salle associative 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
16 Locaux annexes de la salle associative 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
URBANISME ENVIRONNEMENT			
17 Création d'un sanitaire public près de la mairie	19 000 €	31,20%	5 928 €
18 Embellissements divers au centre bourg	19 000 €	31,20%	5 928 €
19 Aménagement des abords du stade	19 000 €	31,20%	5 928 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
20 Construction d'un boulodrome couvert au stade	26 000 €	60%	15 600 €
21 Création d'un club house au stade	26 000 €	60%	15 600 €
22 Construction d'un vestiaire douches au stade	26 000 €	60%	15 600 €
SUBVENTION GLOBALISEE			148 761 €

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	48 609 €
N° 11 à 16	204 1436	74	35 568 €
N° 17 à 19	204 1434	74	17 784 €
N° 20 à 22	204 1443	32	46 800 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,